

Journée de mobilisation du 12 Juin 2023

Les infirmier(e)s-anesthésistes sont une nouvelle fois invité(e)s à se mobiliser le 12 juin prochain en réponse à la latence des décisions ministérielles les concernant.

Paris, le 06 juin 2023.

Les infirmier(e)s-anesthésistes sont las de constater que la contribution spécifique qu'ils apportent à la population au quotidien au sein du système de santé ne soit pas reconnue. Les promesses ministérielles de janvier 2022 qui prévoyaient l'assimilation de leur exercice actuel en pratique avancée n'ont toujours pas été tenues.

Les IADE ont été laissés de côté dans les décisions politiques récentes en ce domaine et sont sans cesse renvoyés à des concertations récurrentes dont les préconisations ne sont jamais suivies de décision.

Les infirmier(e)s-anesthésistes sont irrités de constater l'écart qui se creuse entre le discours de certaines organisations professionnelles de médecins-anesthésistes les concernant et la réalité de leur exercice vécue au quotidien au sein des blocs opératoires.

Cette journée est l'occasion pour la profession de réaffirmer clairement la nécessité de voir rapidement se mettre en place une solution spécifique à l'assimilation de sa pratique actuelle à un exercice en pratique avancée.

La reprise de travaux annoncée récemment par le Ministre François Braun ne permet pas, à ce stade, d'être totalement rassurés sur le respect des engagements ministériels passés ni sur la prise en considération des revendications que la représentation professionnelle défend :

- Un statut d'auxiliaire médical en pratique avancée,
- Le maintien des quatre champs d'activité ouverts aux IADE : anesthésie, SMUR, réanimation, prise en charge la douleur,
- Le maintien des principes essentiels concourant à l'excellence de la formation des IADE, elle-même garante de la sécurité en anesthésie et dans les autres champs d'activités de l'IADE.

Le CNPIA soutient donc les actions locales et nationales dont le but est de réaffirmer ces revendications et de rappeler au gouvernement la détermination de toute une profession à les obtenir.

Nous réaffirmons la nécessité de distinguer l'exercice actuel des IADE des possibles en matière d'évolution dans la contribution qu'ils pourraient apporter dans le système de santé dans le futur.

Le CNPIA tient, sans tergiverser, et en toute indépendance, à réaffirmer son attachement persistant à la reconnaissance statutaire de la pratique avancée des infirmières-anesthésistes par les pouvoirs publics, les institutions et parties prenantes.